

## AGENDA

7/8 décembre 1996

Sortie de terrain (contacter la CPE 15 j avant pour toute personne intéressée).

A partir de décembre 1996

La réunion de chaque premier mercredi du mois sera consacrée aux affaires en cours.

### REFUS D'ADHESION

Le CA a refusé l'adhésion d'un parti politique le 01/10/96. Ce point a été confirmé en A.G..

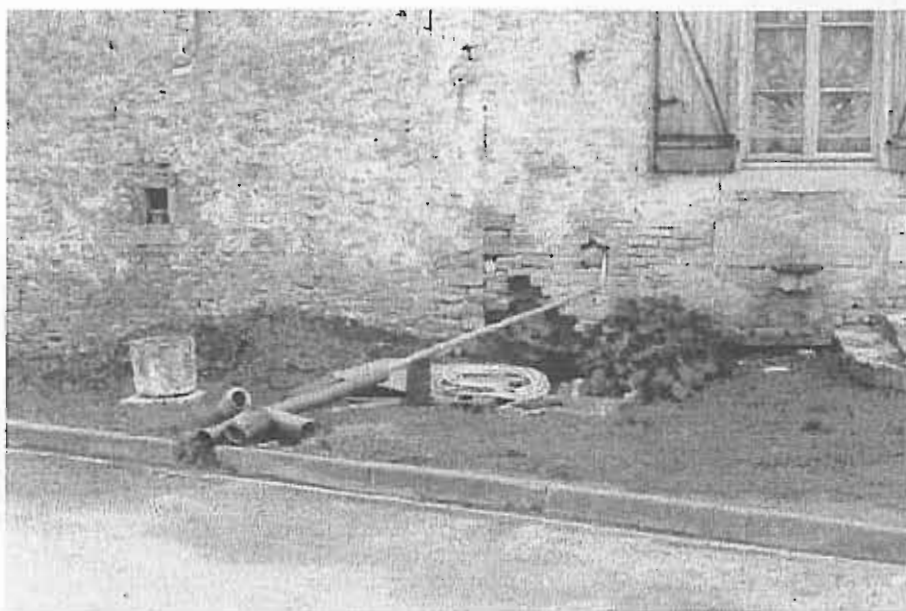
L'association affirme en cela son caractère a-politique. Ceci ne l'empêche pas sur des "affaires ponctuelles" de travailler avec des partis ou responsables politiques comme pour le dossier Grand Canal.

### LARNAUD (39)

A la suite de l'intervention de la CPE, la préfecture du Jura a mis en demeure M. Vaisse, propriétaire du dépôt de déchets de papiers et de chiffons, de procéder à l'enlèvement et à une procédure de consignation de 750 000 Frs représentant le coût de la mise en décharge.

### POLLUTION DU RUISSEAU DE VERNE (25)

Pollution par cette commune et celle de Rillans. La CPE est intervenue le 11 octobre auprès du préfet. Les eaux de ce ruisseau cloaque se perdent dans un entonnoir et résurgent dans la source qui borde le puits de captage intercommunal de Fourbanne dans la vallée du Doubs.



**Sans commentaire...**

### SCIERIE DE FONTENY (39)

En 1995, le Préfet n'a pas répondu à notre demande. Nouvelle demande dans le cadre de loi d'accès aux documents administratifs pour avoir accès au dossier de l'installation.

courrier a été adressé au Président du Syndicat Mixte de cette zone le 03/10/96 dans le cadre d'une enquête d'urbanisme.

### SOLVAY (39)

Le 09/10/96, la CPE a demandé l'accès à tout le dossier administratif de SOLVAY, établissement industriel, concerné par la Directive SEVESO.

### AUTECHAUX (25)

Le projet de Z.I. (2 zones de 20 ha) au niveau de l'échangeur autoroutier inquiète la CPE car la station de Baume-Les-Dames, où les effluents doivent aboutir, n'existent toujours pas, et est sous-dimensionnée dans le projet. Un

### BAUME D'ECHENOZ (70) Réserve à Chauves-Souris

Début octobre la CPE a installé une grille devant 3 entrées de ce site à chiroptères pour éviter leur dérangement continu par les groupes de promeneurs. Cette petite grotte fossile n'a aucun intérêt spéléologique, elle est classée en Réserve Naturelle Volontaire depuis 8 ans et gérée par la CPE. Son accès est interdit dans ce cadre.

Ont participé à cet important chantier : Michel Lassus, François Devaux, Ludmilla Picard et son ami Fred, Christine Bataillard, son frère et son mari, Sébastien Roué, Jacques Olivier, Yvan Binot et son amie Cécile, Pascal Bonnet, Loïc Maître, Marie-Odile, Dominique Vitte et John Koziol.

## **BOUES AU NICKEL déversées à VILLERS LE LAC**

En 1996 on enfouissait 800 m<sup>3</sup> d'ordures broyées, des camions de boues d'épuration chargées de métaux lourds ont été déversés à proximité du Doubs.

### **Prises de vue du Grand-Canal et du F.N. !**

Depuis quelques mois un caméraman filme certaines sorties et manifestations pour un film indépendant sur le Grand-Canal.

Selon une rumeur il s'agirait d'un travail commandé par le F.N.. La CPE, le CLAC et le collectif anticanal ont demandé des informations à ce sujet à l'intéressé le 20/09/96 en lui interdisant pour l'instant toute utilisation des images des membres de ces associations sauf s'il s'agit d'une "réalisation dont l'objet est honnête" et en dehors du cadre d'un parti politique.

Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour ! La rumeur se confirmerait-elle ?

### **Puits du Doubs en aval de Pontarlier**

Le 20/09/96, François DEVAUX, membre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, après concertation avec FCNE a transmis la position des associations quant à l'aménagement des pertes qui alimentent pour 1/3 la Loue. Ce projet d'intérêt limité, ne peut être accepté en raison de son efficacité restreinte (pertes déjà en amont) et l'atteinte au débit d'étiage de la source de la Loue qui serait réduit d'1/3.

Il est enfin parfaitement ridicule de vouloir "chenaliser" toutes les rivières qui s'assèchent une partie de l'année.

La CPE a l'impression que le SAGE n'a été monté que pour cette opération, dont le Syndicat Mixte d'Aménagement du Doubs et de la Saône (Président M. Beaumont, supporter

acharné du Grand-Canal) veut faire une opération médiatique !

### **ACTION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF contre le Conseil Général du Doubs**

Déposée en 1994, une demande d'annulation partielle du budget 1994, n'a toujours pas été jugée ! Seule réponse du TA le 30/08/96 : "cette affaire est en attente de fixation." !

### **ACTION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF contre le Préfet**

Le 07/04/94 la CPE demandait au TA de sanctionner l'absence d'autorisation de rejet du déversoir de la commune de Maîche dans un gouffre et qui pollue le Dessoubre; Le TA n'a pas encore jugé cette affaire.

## **SUISSE**

La CPE est intervenue le 12/08/96 auprès de l'Ambassade Helvétique au sujet de monceaux de déchets et engins explosifs abandonnés dans le cirque situé au Nord de la Tour d'Aï et de la Tour Mayen à 15 km environ au Sud Est du Lemman. L'Ambassadeur a transmis le dossier aux autorités militaires.

### **Alain Juppé contre la redevance sur les extractions de granulats**

Le 9 février 1994, le Conseil d'Etat annule pour excès de pouvoir la délibération du 14 novembre 1991 de l'Agence de l'Eau RMC instituant une redevance liée à l'extraction de granulats. Il en est de même pour les agences Adour-Garonne.

Suite à ces annulations, la Direction de l'Eau du Ministère de

l'Environnement s'était engagée à préparer un texte permettant aux Agences d'intervenir dans le domaine du régime des eaux dans le cadre du plan gouvernemental d'entretien des cours d'eau du 24 février 1994. Ce texte devait permettre de disposer d'un cadre réglementaire permettant la mise en place d'une redevance sur les extractions de granulats.

En juin 1996, le Premier Ministre décide qu'il n'y aurait pas de redevance sur le régime des eaux et par conséquent sur les extractions de granulats. Il est peut-être bon de rappeler que ce personnage est aussi l'élu d'une région où les extractions de granulats foisonnent...

Selon le Ministre de l'Environnement, Corinne Lepage a adressé en septembre 1996 une lettre au Premier Ministre lui demandant la mise en place d'une redevance sur les seules extractions de granulats.

Il est bien évident que l'instauration d'une redevance sur les extractions ne stoppera pas le phénomène, mais elle pourrait contribuer à freiner le processus.

Une réglementation plus contraignante interdisant notamment les extractions en lit mineur (les extractions en lit mineur étant en principe interdites) associée à l'élaboration d'une taxe parafiscale dissuasive sur les matériaux alluvionnaires serait peut-être une solution mieux adaptée.

### **REUNION DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE "DOUBS" DU COMITE DE BASSIN : LE GRAND CANAL TOUJOURS UN SUJET TABOU !**

Le 15 octobre au Conseil Régional de Franche-Comté, s'est tenue la réunion de la commission "Doubs". A l'ordre du jour de cette réunion figurait "INFORMATIONS et DISCUSSIONS" sur la politique locale de l'EAU!

## LE BELIEU (25)

Une communication a été faite par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) sur le projet de "liaison à grand gabarit "Rhin Rhône" essentiellement axée sur la récente "consultation" dite publique.

Alors que l'ordre du jour prévoyait explicitement une discussion sur ce sujet, le Président de la Commission a interdit toute question et tout débat ! "Ne les laissez pas parler !" glapissait un politicard de service.

Les représentants de FRANCHE COMTE NATURE ENVIRONNEMENT (Fédération Régionale) et de la COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX (CPEPESC) ne pouvant cautionner une telle entorse à la démocratie, quittèrent aussitôt la salle !

Au cours de la même réunion une discussion avait été engagée à propos du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Haut-Doubs Haute-Loue. Les représentants des associations de protection de la nature avaient dénoncé le projet de dérivation des pertes du Doubs qui aboutirait à la réduction d'un tiers du débit d'étiage à la Source de la Loue... et nécessiterait la rectification du lit du Doubs sur près de 5 kms !

Des sommes considérables seraient nécessaires à la concrétisation de ce projet ; 1,6 million de francs ont déjà été dépensés pour des études !

Il existe de réels problèmes sur le secteur mais ils ne semblent pas considérés comme prioritaires : par exemple les communes situées dans la zone des pertes ne sont même pas pourvues de stations d'épuration ! Autre exemple, la plaine de l'Arlier, aux portes de Pontarlier, extraordinaire réservoir d'eau potable ne dispose d'aucun périmètre de protection réglementaire autour de ses captages. Depuis 20 ans la Commission de Protection des Eaux réclame en vain cette mesure...

L'Administration a été relancée pour les 8000 m3 de déchets enterrés pour lesquels aucune précaution n'a été prise à ce jour... d'autant qu'une coloration faite récemment dans ce secteur est ressortie dans la Vallée du Dessoubre (contrairement aux affirmations du Président ROGNON de la Cour d'Appel lors du jugement pénal...).

La CPE a pu enfin consulter tout le dossier du Béliu à la préfecture après recours à la CADA. On y reviendra.

## SARROGNA (39)

Pour répondre aux demandes de la CPE, un accord a été trouvé entre la commune et le moto-cross pour éviter la zone de captage de la source captée BIZERAND.

## Ruisseau remblayé sur le territoire de COURMONT (70)

Cette opération a été effectuée sans procédure ni autorisation ; c'est ainsi que disparaissent chaque année des kilomètres de rivière naturelle.

La CPE a déposé plainte.

## CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

La CPE s'est opposée à ce que le conservatoire, dont elle fait partie, travaille de près ou de loin avec les suppôts de la C.N.R. dans l'espoir de ... récupérer des mesures compensatoires.

La CPE devrait être suivie par toutes les associations de protection de la nature, non collaboratrices...

## GROTTE DU BOURNOIS (25)

La CPE a participé le 09/08/96 à une visite partielle de la grotte du BOURNOIS à l'invitation du C.D.S. du Doubs (M. BRUN) pour étudier une protection des chauves-souris.

## GRAND CANAL

Les CPE Régionale et Nationale ont écrit aux experts de la "commission de consultation" mise en place par Juppé et qui s'achevait le 15 septembre, pour déclarer une fois de plus leur opposition au projet.



## SUPERPHENIX : FIASCO ET SUPER FACTURE

Quand la Cour fait les comptes, la facture du surgénérateur Superphénix pèse 60 milliards de francs. A condition que la centrale ferme en l'an 2000, comme le prévoit le contrat entre EDF et ses partenaires étrangers.

La somme des dépenses nécessaires après l'arrêt de la centrale, l'amortissement des charges, le retraitement du stock combustible et le démantèlement, a été évaluée à 27,4 milliards de francs ; quand aux recettes provenant des ventes d'électricité, elles sont estimées entre 5,3 et 9 milliards. Autrement dit ; le "bilan de l'expérience" de superphénix "apparaît aujourd'hui défavorable dans tous les cas sur le plan financier", concluent les magistrats qui rappellent les nombreux "incidents et défaillances" survenus dans la centrale depuis sa mise en service en 1986.

Jusqu'en 1994, celle-ci n'aura fonctionné que trente mois, dont une dizaine en couplage avec le réseau EDF.



## Secteur Chauves-souris

### GRAND ET PETIT MURIN

D'après la thèse de R. ARLETTAZ (collègue suisse renommée), la différenciation entre le Grand Murin et le Petit Murin est possible d'après des critères externes. En effet, le Petit Murin possède entre les deux oreilles dans son pelage brun une tache blanche (taille variable selon les individus). Cette tache ne serait présente sur cette espèce dans 95 % des cas et surtout elle n'existerait pas sur des Grands Murins.

Aussi, dans le cadre des suivis de populations de chiroptères en Franche-Comté, soyez attentif dans le cas de Grand/Petit Murin à cette tache blanche entre les deux oreilles et de transmettre l'ensemble de vos informations à la CPEPESC.

En Franche-Comté, d'après les données de baguage, le Petit Murin n'est présent que dans 5 sites (3 dans le Doubs et 2 dans le Jura). Alors, ouvrez bien l'oeil !

### SYNTHÈSE CHIROPTEROLOGIQUE

Dans le cadre d'une collaboration avec le GNFC (Groupe Naturaliste de Franche-Comté) pour l'élaboration d'une synthèse mammalogique contenant l'ensemble des données chiroptères, vous voudriez bien faire le bilan de vos observations du 1er septembre 1995 au 31 août 1996 afin de me les envoyer à la CPEPESC (au plus tard pour le 15 novembre).

Merci d'avance pour tout et pour l'enrichissement de la base de données !

## DES MOLOSSES ... DANS LE PREMIERE FRANCAISE JURA

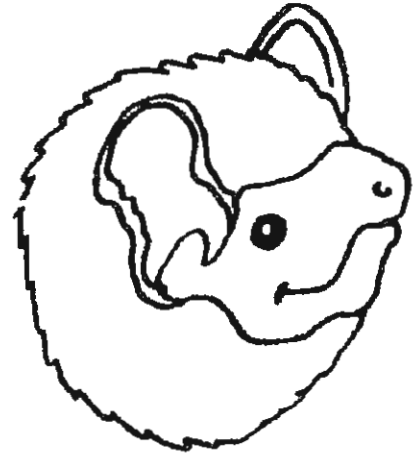
Durant les premières nuits de juin 1996, la CPEPESC a découvert, grâce à E. COSSON et à S. ROUÉ, une nouvelle espèce de chauves-souris en Franche-Comté, la 25ème sur les 29 espèces françaises.

Cette espèce, le Molosse de Cestoni, plus grande chauve-souris d'Europe (40 cm d'envergure), vit généralement dans les falaises et bâtiments dans le pourtour méditerranéen (y compris les îles telles que la Corse et la Sardaigne). Cette espèce fait partie d'un unique genre en Europe et a une particularité ; elle possède une queue libre dépassant des ailes.

Dépassant rarement le pourtour méditerranéen, elle a donc été découverte à deux reprises dernièrement dans des falaises du Jura Sud grâce à des observations visuelles (effectuées en début de nuit) et des détecteurs d'ultrasons.

Situés en limite d'aire de répartition mondiale (observations les plus nord de l'espèce), ces Molosses sont les preuves de l'influence méditerranéenne dans notre climat franc-comtois. Une rareté dans notre faune franc-comtoise, le Molosse de Cestoni, protégé au niveau national depuis 1981, est rangé en France métropolitaine dans les espèces dont les effectifs sont faibles donc en danger !

Depuis maintenant plus de 3 ans, la CPEPESC cherchait activement la 1ère colonie de mise-bas de Sérotine de Nilsson (ou boréale) en Franche-Comté. Lors de l'été 96, c'est chose faite grâce à E. COSSON (Réserve Naturelle du Lac de Remoray). Lors d'un sauvetage, la découverte d'une colonie de mise-bas de Sérotine de Nilsson



(femelles allaitantes + récupération d'une jeune morte) a permis d'obtenir la 1ère colonie française pour l'espèce. Durant le même été, de nombreux contacts grâce au détecteur d'ultrasons ont permis de progresser dans la cartographie de l'espèce dans le département du Doubs.

Et maintenant, une colonie de sérotines bicolores pour 97 !



**Molosse de Cestoni**

### LA CPE A BESOIN DE VOUS :

N'hésitez pas à l'informer avec le maximum d'éléments, photos, etc.. des éventuels problèmes de pollution importante dont vous avez connaissance. Tous les mercredis soir a lieu une réunion hebdomadaire où sont abordés les problèmes : vous y êtes les bienvenus.